

Infos

Réseau Ecosyndicaliste

n°1 janvier 2022

Cette lettre mensuelle est la lettre d'information du Réseau Ecosyndicaliste. Nous souhaitons donner des informations utiles dans et hors des entreprises. Pour qu'elle vive, elle a besoin de correspondants sur le terrain.

Le Réseau a été créé en décembre 2021 sur la base d'un appel lancé par plus d'une centaine de militants syndicaux de différents métiers et confédérations. À retrouver sur la page facebook.:

Sommaire :

Colloque :

Ne lâchons pas le travail : assemblée le 15 janvier page 2

Pétrole :

Le bras-de-fer des Grandpuits contre Total continue page 4

Grand projet inutile :

Méga bassine de Mauzé page 5

Gestion des déchets, nettoyage, éboueurs :

Halte à la répression patronale à l'encontre du Délégué syndical de la REP Veolia page 6

Eurométropole de Strasbourg - Usine d'incinération : Comment Séché fait du profit avec des ordures page 7

Toulouse - Grève des éboueurs, la présidence de la métropole menace de privatiser les collectes page 7

Sepur : des déchets et des ordures page 8

Un livre indispensable sur les éboueurs page 9

Empoisonnement :

Alstom-General Electric Belfort - Amiante : Le scandale continue page 10

Chlordécone page 10

Enseignement agricole :

Yvelines : des syndicats sont opposés au projet Hectar de formation agricole page 11

Energie, Nucléaire

Arrêt des coupures d'EDF : pas de quoi se vanter page 12

Nucléaire : des incidents de sécurité dissimulés page 12

Contacts réseau Ecosyndicaliste

Pour tout renseignement ou signature de l'Appel :

eco-syndicalistes@riseup.net

ou Réseau éco-syndicaliste, EDMP, 8 impasse Crozatier 75012 PARIS.

Facebook : Réseau Eco-Syndicaliste |

Ne lâchons pas le travail : assemblée le 15 janvier

Les Ateliers Travail et Démocratie prennent l'initiative d'une Assemblée citoyenne pour la démocratie au travail, le samedi 15 janvier 2022. À la Bourse du travail de Paris.

Les Ateliers Travail et Démocratie (site en construction atd.nursit.com) regroupent des syndicalistes, chercheur·es et intervenant·es en santé-travail qui veulent faire reconnaître la démocratie au travail comme un enjeu décisif de la santé humaine et environnementale et de la démocratie politique.



Le 15 janvier prochain, se tiendra dans la grande salle de la Bourse du travail de Paris une assemblée citoyenne pour la démocratie au travail. Son objectif : faire entendre la cause du travail vivant dans le débat politique en cours.

Dans cette campagne présidentielle, on le voit déjà, la droite célèbre une soi-disant « valeur travail » réduite à la stigmatisation des chômeur·ses, tandis que la gauche et les écologistes ne parlent guère du travail ou se préparent à sa supposée disparition. À ce jour, les programmes des candidat·es de tous bords parlent parfois de l'emploi mais jamais de la qualité et de la soutenabilité du travail, professionnel ou domestique. La dernière réforme qui a cherché à promouvoir la qualité du travail salarié, les lois Auroux, date de 1982 : quarante ans !

Pourtant la souffrance au travail, et aujourd'hui la fuite devant le mal-travail, marquent profondément la situation actuelle. Plus que jamais, ce pour quoi

nous travaillons et la façon dont nous travaillons déterminent la qualité de nos rapports aux autres, de notre santé et de celle de la nature, de la démocratie, bref de notre vie. Un exemple récent, et pas des moindres : qu'elle provienne d'une fuite de laboratoire, d'un élevage intensif ou de la déforestation, la pandémie est intimement liée à la dégradation du travail sous domination financière et extractiviste.

Autre exemple marquant : l'effondrement en cours de notre système hospitalier, où des milliers de lits sont fermés non plus à cause de restrictions budgétaires, mais parce que les soignant·es démissionnent en masse pour fuir une organisation du travail absolument insoutenable. Comment se résigner à ce qu'après dix-huit mois de crise sanitaire, l'hôpital soit le « grand absent de la campagne présidentielle » (1) ? D'autant que cette fuite devant le mal-travail s'étend désormais à de multiples secteurs : sanitaire et social, hôtels-restaurants, BTP..., où les salarié·es refusent des conditions de

(1) Camille Stromboni, « L'hôpital, grand absent de la campagne présidentielle après dix-huit mois de crise sanitaire », *Le Monde*, 14/11/2021.

travail délétères, ce qui a amené le gouvernement à réduire drastiquement les allocations chômage.

Face au déni politique, les Ateliers Travail et Démocratie souhaitent donner à la question du travail et de son organisation la place qu'elle mérite dans le débat public. Nous souhaitons ouvrir la discussion sur les impasses auxquelles nous mène la négligence de cette question, et sur les moyens de la prendre en compte sérieusement par des propositions politiques.

Quatre dimensions nous semblent aujourd'hui centrales dans les réflexions et les initiatives autour du travail. La première concerne les transformations du travail dans la pandémie. Nous savions déjà que malgré l'emprise croissante des normes et objectifs quantitatifs, la logique de « care », de l'attention aux autres (usager·es, client·es, collègues...), imprègne clandestinement la plupart des expériences de travail. Comment la pandémie a-t-elle transformé nos rapports au travail ? Que signifie la « recherche de sens au travail » qui oriente aujourd'hui beaucoup de bifurcations professionnelles ? Comment faire reculer la « gouvernance par les nombres » au bénéfice du travail attentionné ? Le 15 janvier, des témoignages et propositions de travailleuses et de travailleurs de la santé, de l'éducation ou de l'industrie éclaireront ces enjeux.

En second lieu, il n'est plus possible de prétendre penser la transition écologique sans y intégrer la question du travail. Consumérisme et pollutions résultent d'un travail abstrait (marketing, publicité, conception des produits et procédés...) piloté par les impératifs de profit et indifférent à ses effets concrets sur le vivant. Et les GAFAM n'arrangent pas les choses... Quels conflits et quelles initiatives

émergent-elles de la contradiction capital/nature ? Comment instituer la défense du vivant dans l'organisation du travail ? Des expériences et propositions issues du monde agricole et industriel seront présentées par les actrices et acteurs qui les portent.

En troisième lieu, il convient de réinterroger la proposition centrale que porte historiquement la gauche, la réduction du temps de travail, qui figure à ce jour dans la plupart des programmes des candidat·es de gauche et écologistes. La RTT vise classiquement à limiter l'emprise de l'aliénation salariale sur la vie, accroître le temps libre et les activités autonomes des salarié·es, redistribuer les richesses grâce au maintien des salaires et aux embauches. Comment en faire aussi un instrument de la sortie du productivisme et de la reprise en main du travail par les premier·es concerné·es ?

Enfin, avec la loi Travail, les ordonnances Macron et le soutien des pouvoirs publics à l'ubérisation généralisée, nous subissons une offensive véritablement inédite contre nos droits sociaux et démocratiques au travail. Les dégâts sont considérables, mais des résistances et des alternatives solidaires commencent à émerger, tant au sein du salariat que parmi les indépendant·es et auto-entrepreneur·es. Diverses recherches-actions syndicales s'attachent à redynamiser l'action collective autour des enjeux d'un travail bien fait. Comment s'appuyer sur toutes ces initiatives pour instituer des avancées démocratiques dans l'organisation du travail et commencer à penser une sortie de la subordination salariale ? Rendez-vous est pris le 15 janvier pour que ces questions émergent et résonnent dans le débat public.

Le bras-de-fer des Grandpuits contre Total continue

Lundi 10 janvier 2022, les salariés de Grandpuits, leurs soutiens et des organisations écologistes se retrouvent devant la Cour administrative d'appel de Paris face à Total.



Crédits Photo : Karim Ait Adjedjou

Alors que le Tribunal administratif de Melun avait donné raison à Total en rejetant le recours des salarié·es, la CGT, le CSEC de branche raffinage-chimie du groupe Total et le CSE de l'établissement de Grandpuits ont décidé de faire appel de cette décision. En effet, la décision du tribunal de Melun entérinait alors une interprétation purement formelle de l'obligation de santé et sécurité de l'employeur dans le cadre des PSE. Dans le cas de Grandpuits, malgré une expertise très claire et les alertes des salariés, il a suffi à la Direction de produire un document d'un page intitulé « *prévention des risques* » pour que le juge considère que Total avait

bien rempli son obligation. Exit la charge de travail déjà démesurée des salarié·es. Pas un mot non plus sur le risque industriel et biologique pourtant énorme sur ce site classé SEVESO seuil. Encore aujourd'hui les salariés ne savent rien des dangers générés par les nouveaux produits qu'ils vont manipuler. Aussi, si le juge administratif accède à une revendication patronale de longue date, celle de restreindre autant que faire ce peut le contrôle de l'obligation de sécurité qui lui incombe, c'est bien d'un combat politique qu'il s'agit. Les salariés de Grandpuits font appel car ils savent que ce qui se joue est fondamental pour leurs conditions de travail,

leur vie, l'avenir de leurs enfants, mais aussi celui de milliers de travailleur·ses confronté·es aux mêmes enjeux.

De plus, depuis la tentative de mise en œuvre de la réorganisation par la Direction, tout confirme leurs inquiétudes. Une nouvelle expertise relative au « *plan d'opération interne* » destiné à la phase transitoire du projet est sans appel : de réels dangers sont caractérisés. Déjà, la réduction de l'équipe d'intervention à seulement quatre membres est intenable et allonge significativement les délais d'action des pompiers hypothéquant leur capacité à réagir à un sinistre et à en maîtriser les conséquences. Contrairement à ce qu'affirme la Direction, le risque industriel est loin d'être réduit par les nouvelles unités de l'usine. À l'inverse, la juxtaposition de ces nouvelles productions combinée à la réduction drastique des effectifs augmente le risque réel de ne pas maîtriser un incendie, une fuite ou une

explosion tout comme l'angoisse de ceux et celles qui vont travailler la boule au ventre. Les accidents industriels sont fréquents chez Total et engagent tant l'avenir de la planète que la vie des salarié·es. Des fuites de produits toxiques polluent l'atmosphère et tue les scaphandriers. Un incendie peut ravager l'environnement en quelques minutes et étouffer les pompiers chargés de l'éteindre. Dans le cas de Grandpuits, il faut également savoir que les raffineries sont voisines de l'usine BOREALIS, petite sœur d'AZF. Alors qu'on commémorait les 20 ans de cette tragédie qui a coûté la vie à 31 travailleurs, les salariés de Grandpuits sont déterminés à aller jusqu'au bout. Pour toutes ces raisons, c'est bien par l'union et la solidarité la plus ample ainsi que par la construction d'un rapport de force solide qu'il est possible de faire plier la multinationale, responsable consciente de la destruction de la planète depuis tant d'années. □

Grand projet inutile :

Méga bassine de Mauzé

Thierry Boudaud, le président de la société anonyme de l'eau (Coop de l'Eau), l'a annoncé : le pré-remplissage de la SEV17 a débuté fin décembre et il espère démarrer le remplissage « *à fond les tuyaux* » à partir de la mi janvier. Trois pompes qui doivent tourner H24, pillant 160m³ par heure pendant 63 jours !!!

Les travaux de connexions entre les forages principaux et la bassine sont quasiment achevés.

Alors que suite aux déclarations de Vincent Breta-nolles, de Deux-Sèvres Nature Environnement, du CCRET, tou·tes, citoyen·nes comme élu·es, peuvent enfin se rendre compte de la véritable arnaque que représente « les pseudos engagements pour l'agro-écologie ». L'objectif pesticides moins 50% c'est du flan, l'objectif plantation de haies très très insuffisant Et au contraire, développement d'arrosage, d'engrais et pesticides pour les cultures intermédiaires à vocation énergétique (le maïs pour les méthaniseurs,...)

Alors que le protocole montre enfin son vrai visage, à savoir s'affranchir du cadre réglementaire général

pour le remplissage des réserves et retenues pour instituer des conditions de remplissage beaucoup moins contraignantes, même quand les nappes et rivières sont au plus bas .

Alors que tous les barrages sont grand ouverts et qu'en effet, l'eau part à la mer à grande vitesse, pour satisfaire les assécheurs de marais, les mêmes qui veulent les bassines, pour faire du maïs partout...

Mobilisons nous pour une nouvelle fois dénoncer ce scandale et empêcher le pillage des nappes et de l'eau du Mignon.

Rendez vous au parking du stade de foot de Mauzé-sur-le-Mignon, Samedi 15 janvier 2021 à 14h.

Vous êtes invités à revêtir votre plus beau bleu de travail, il y aura des travaux pratiques. N'hésitez pas à venir en famille , il fera très beau et on va faire une belle balade.

Fin de l'action en fin d'après midi, on voit si on trouve à s'organiser pour un peu de musique et une chhite collation. □

Halte à la repression patronale à l'encontre du Délégué syndical de la REP Veolia

Vos représentants CGT veillent chaque jour à vos intérêts collectifs. La liberté syndicale est fondamentale, c'est un droit humain constitutionnel reconnu et protégé. L'action syndicale doit pouvoir s'exercer dans les entreprises librement et sans contrainte, afin de garantir pour tous des valeurs de justice, de démocratie, de solidarité et de progrès social.



Nous sommes plus de 200 salarié·es à la REP Veolia. Depuis quelques mois, votre Délégué syndical fait l'objet d'une procédure de licenciement disproportionnée par rapport aux faits reprochés, en vue du parcours professionnel et de l'échelle des sanctions. Cette procédure est inégalitaire du fait des usages en cours et du flou artistique dans les règles au sein de la REP Veolia. Le dialogue social prôné dans le Groupe Veolia ne doit pas être qu'un discours. La CGT a décidé d'agir et d'apporter un soutien sans faille à ses représentant·es devant cette situation qui n'est malheureusement pas isolée au sein du Groupe Veolia. Aujourd'hui c'est notre camarade Ilyas qui est visé. Nous demandons à la direction de la REP

Veolia de mettre fin dès maintenant à la procédure de licenciement (en cours auprès du Ministère du travail), et de respecter la décision de l'inspection du travail. Nous vous appelons donc à nous rejoindre massivement, devant les portes des établissements de la REP Veolia le mardi 11 janvier 2022 à 6h du matin. □

REP Bouqueval : Route D'Écouen à Plessis-Gassot
REP Gennevilliers : 14 Chemin des petits Marais à Gennevilliers

REP Claye Souilly : Angle RN3 - CD404 à Claye-Souilly

Ilyas EL AFGHANI - Délégué syndical CGT REP Veolia - 06 49 81 48 36

Eurométropole de Strasbourg

Usine d'incinération :

Comment Séché fait du profit avec des ordures

19/10/2021

À l'usine d'incinération Sénerval de l'Eurométropole de Strasbourg, il y a trop de déchets pour le nombre de fours en fonctionnement, du coup les déchets s'accumulent et débordent sur le quai de déchargement.

Celui-ci devient sale et glissant, et la semaine dernière deux camions ont connu des incidents car ils ont dérapé. Aussi bien pour les chauffeurs de l'Eurométropole que pour les salarié·es de l'usine c'est dangereux. La situation est connue pour être problématique depuis longtemps, les incidents techniques sont réguliers. Cette usine fonctionne

dans le cadre d'une délégation de service public. Depuis des années les élu·es locaux confient l'incinération des déchets de l'agglomération à cette filiale du groupe Séché Environnement, un des leaders du traitement des déchets en France. Depuis des années ni les élus locaux ni les dirigeant·es de Sénerval ne sont pas très regardant·es en ce qui concerne les conditions de travail dans cette usine. Pas étonnant qu'avec de telles pratiques, la famille Séché, principal actionnaire du groupe, soit parmi les plus riches de France avec selon le magazine *Challenges* une fortune estimée à 265 millions d'euros en 2021, en hausse de 110 millions par rapport à 2020.

□

Toulouse - Grève des éboueurs, la présidence de la métropole menace de privatiser les collectes

Jeudi 6 janvier, Jean-Luc Moudenc lors ces vœux à la presse est revenu sur le mouvement des éboueurs, et en guise de « bonne année » a promis plus de répression pour le mouvement en cours : « *J'adresse une mise en garde aux grévistes. Aucun jour de grève depuis le 16 décembre ne sera payé, j'ai donné les ordres pour que ces jours de grève ne soient pas payés sur le prochain bulletin* ». Le ton est donné et Moudenc cherche à tenir tête au mouvement qui dure depuis plus de trois semaines. Celui-ci s'est lancé suite à une réforme qui vise à faire travailler l'ensemble des employé·es de la Fonction publique 35 heures par semaine, mettant fin au « *fini-parti* » qui permettait jusque-là aux éboueurs de rentrer chez eux une fois la tâche accomplie et qui va

désormais les obliger à rester au dépôt jusqu'à midi, au mépris de leurs conditions de travail difficiles, de nuit, en extérieur et dans des conditions dangereuses. Encore une fois, sous le prétexte de l'égalité, on remarque un nivellement vers le bas des conditions de travail. Lors d'un entretien pour *Révolution Permanente* Vincent, gréviste, revenait sur ses conditions de travail « *pour nous c'est levé 3h, départ pour les tournées à 5h, jusqu'à 9h et on vide les camions pour 10h* ». Et cela qu'il pleuve ou qu'il vente, « *il n'y a que la neige et une tempête qui peut annuler une tournée !* ». Face à la volonté de la métropole de casser les acquis et de pousser à la dégradation des conditions de travail, les grévistes exigent des jours de congés supplémentaires, des augmentations

de salaire ainsi que la compensation des jours fériés le samedi : « *on avait signé un protocole en 2019 et là ils viennent de l'annuler complètement* ». Pire J-L Moudenc cherche à casser le mouvement et remet sur le tapis la menace de la privatisation : « *Veulent-ils que ce service de collecte des ordures soit confié à une ou plusieurs entreprises privées, dans le cadre d'une délégation de service public ?* ». Pour Vincent, syndiqué à la CGT – qui participe à l'intersyndicale – cette proposition est une insulte envers l'ensemble de ses collègues. Une insulte qui ne passe pas, alors que neuf éboueurs sur dix sont

actuellement en grève et il nous assure que c'est parti pour durer ! Lors de notre entretien, il nous a confirmé : « *la plupart des grévistes ont prolongés jusqu'à vendredi prochain, perdu pour perdu, si on risque de perdre notre statut on ira jusqu'au bout* ». Alors quand Moudenc assure qu'il veut répondre à la demande des toulousains qui lui recommanderaient de privatiser, la meilleure manière de défendre le service public est de montrer un plein soutien aux grévistes, à l'image des personnes qui partagent sur les réseaux sociaux leur soutien en déposant des pancartes au pied des ordures. □

Sepur : des déchets et des ordures

29 décembre 2021

Un racket de leurs subordonnés : c'est ce que des chefs d'équipe de Sepur, entreprise de collecte de déchets, imposaient à des travailleurs en profitant de leur stigmatisation par l'État en tant que sans-papiers.

Fin octobre, à l'aide de militants CGT d'Ile-de-France, des travailleurs sans-papiers faisaient grève pour leur régularisation. Sur les 200 grévistes, une soixantaine travaillaient pour la Sepur, beaucoup en intérim. La lutte obligea des entreprises à fournir à leurs employés les documents exigés par les préfectures pour entamer les procédures de régularisation. Cette grève mit aussi à jour le chantage exercé par deux chefs de Sepur, au dépôt de Villejust, dans l'Essonne : sachant qu'un travailleur était sans-papiers ou utilisait l'identité d'une connaissance, ils exigeaient ordinairement 200 euros en liquide par mois qu'ils se partageaient. Huit éboueurs maliens et mauritaniens ont depuis porté plainte pour ne plus être soumis à ce racket exercé particulièrement sur les intérimaires qui avaient absolument besoin que leur contrat soit renouvelé. Ils devaient ainsi abandonner des sommes importantes à ces chefs sur des payes n'excédant pas 1 500 euros par mois. La Sepur, entreprise importante ayant 250 contrats avec des collectivités regroupant 7 millions d'habitantes et employant 2 500 salariées, a déclaré avoir ouvert une enquête interne et assuré qu'elle « *condamnera avec la plus grande sévérité ces pratiques intolérables si elles venaient à être avérées* ». Or, les abus envers

les intérimaires y sont courants : déjà en janvier 2021, la Sepur a été condamnée à verser 14 000 euros à un éboueur marocain à qui elle avait imposé 164 missions d'intérim en deux ans et demi, évoquant fallacieusement un surcroît temporaire d'activité.

En 2017, la Sepur avait carrément traîné au tribunal une inspectrice du travail pour « *tentative de chantage* » : son crime était d'avoir fait son travail en essayant d'imposer la réintégration d'un salarié protégé, licencié abusivement. Devant le scandale du racket des éboueurs, le ministère de l'Intérieur a dû gronder ce patron : « *Il y a des conditions de travail qui frisent l'exploitation. Il y aura des conséquences pour les employeurs, des sanctions administratives, des poursuites judiciaires* », a-t-il déclaré. De l'exploitation, c'est certain. Quant à la sévérité des autorités envers une entreprise importante qui entretient des relations d'affaires avec de nombreuses autorités locales, cela reste à voir. De leur côté, les travailleurs qui ont fait grève pour obtenir leurs papiers et qui ont dénoncé le racket, savent qu'ils doivent compter d'abord sur eux-mêmes et sur leur solidarité pour faire respecter leurs droits. □

Un livre indispensable sur les éboueurs

Des éboueurs contre un système de gestion des déchets inefficace, antidémocratique et anti-écologique.

Comme l'indique Michel Samson dans sa préface, il s'agit ici de propreté et de saletés, de « clientélisme collectif », des appareils municipaux marseillais, de l'appareil syndical Force ouvrière (FO), de choix politiques, de rationalité technique, des besoins des salarié·es et/ou des citoyen·nes, de longues alliances et de faible renouvellement du « personnel politique »...

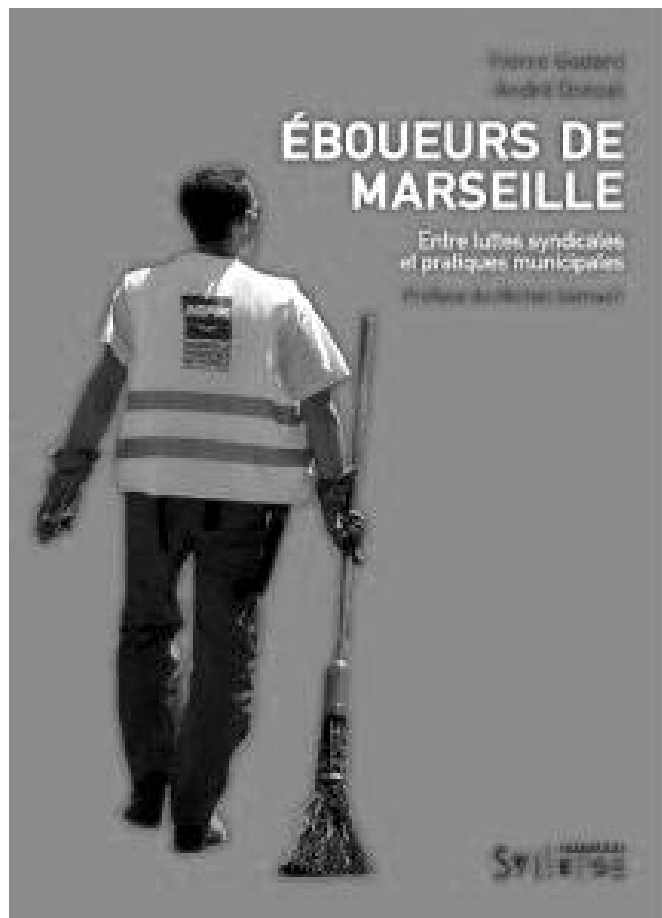
Pierre Godard et André Donzel nous parlent des luttes des éboueurs qui « ont permis des améliorations non négligeables de revenus, endigué les offensives de privatisation et la dégradation des conditions de travail (un seul ripeur par benne ; un seul jour de repos par semaine ; précarisation...) ». Il est important de rappeler la nécessité des luttes et des grèves de salarié·es, condition nécessaire pour endiguer les attaques patronales et espérer pouvoir améliorer les conditions de travail et de vie. Lutter collectivement c'est aussi ouvrir les futurs possibles. Sans oublier la rupture avec les dramatisations médiatiques, particulièrement dans l'agglomération marseillaise.

Je souligne la façon d'aborder le traitement des déchets, son histoire particulière à Marseille, les relations qu'indiquent les auteurs entre technologie, social et citoyen·neté.

Les auteurs analysent « l'atypique "système Defferre" », cette « gauche toujours alliée à la droite », les liens entre l'appareil municipal et celui du syndicat FO, les modifications du salariat. Ils décrivent les « années poubelles », les batailles de la « productivité », les innovations comme les sacs en papier et la collecte de nuit, et leur lien avec la « mobilisation » de la population.

Les auteurs contextualisent les luttes, en particulier après mai 68, parlent du « réveil social de 1976 », au temps du relâchement des « appartenances » clientélistes, de cette formidable mobilisation que fut « l'union dans les luttes », de l'arrivée au gouvernement de la gauche en 1981...

Ils détaillent les politiques de privatisation et font le lien avec les modifications du paysage syndical, le développement d'une CFDT de lutte. De manière générale, les passages sur les transformations du mouvement syndical sont particulièrement intéressants.



Sociétés privées, marchés truqués (dont ceux sur la collecte sélective), déchetteries, centres de transfert, collecte sélective, etc. Pierre Godard et André Donzel insistent sur le conflit Bronzo (octobre 2009), la grève à Iss (mars 2010), les résistances syndicales dans les mairies conquises par le Front National (FN).

Un chapitre est consacré aux mouvements sociaux nationaux et à la forte participation des « territoriaux » (1995, 2003 et 2010). Les « déclinaisons » locales de mobilisations nationales sont trop souvent laissées dans l'ombre.

Et Jean-Claude Gaudin fut élu, retour du « petit système », « déchainement tous azimuts des pratiques clientélistes », les « sales élections paritaires », Marseille et la communauté urbaine, le refus du pluralisme syndical et la mise sans moyen par Gaudin et Guérini du Syndicat démocratique unitaire SDU 13-FSU (fondé par des militant·es ayant rompu avec la CFDT). Les auteurs expliquent les

« reclassements syndicaux » après les luttes sur les retraites, les départs massifs de la CFDT, la création des SUD, les adhésions à la CGT ou à la FSU...

N'en restant pas aux seuls éboueurs, Pierre Godard et André Donzel analysent les politiques et les résistances du personnel municipal, la grève de mai 2000 dans les écoles...

Le traitement des déchets soulève de multiples enjeux, dont le choix entre incinération, stockage et recyclage. Les auteurs reviennent sur la politique départementale des Bouches-du-Rhône d'élimination des déchets, la « prime » des élu·es au tout incinération, et le retard pris dans la collecte sélective, cette collecte qui oblige à mobiliser le sens civique des citoyen·nes et impacte favorablement le cadre de vie. « *Toutes les enquêtes faites dans les cités montrent que l'amélioration physique du cadre de vie a un effet direct sur la vie en commun et qu'à l'inverse, la dégradation du bâti et des espaces communs détériore immédiatement la vie sociale* ». Hors la propreté et ou la saleté fait partie du cadre de vie et cette dernière peut être fortement ressentie comme un abandon, un mépris, une stigmatisation.

En conclusion, « *Marseille propre ?* », Pierre Godard et André Donzel soulignent, entre autres, le coût de la libéralisation, « *Marseille s'est engagée dans une*

politique très coûteuse de concession aux entreprises privées d'une grande partie de la filière des déchets, favorisant le dépérissement du système de régie publique. Elle a opté pour des solutions techniques très contestées sur le plan écologique, comme l'incinération, au détriment de méthodes alternatives (tri sélectif, recyclage, circuit court, etc.) » ou l'initiative de l'intersyndicale de la propreté, regroupant la FSU, la CGT, la CFDT, l'UNSA et SUD pour organiser des états généraux sur les questions de propreté urbaine, réunissant élu·es, associations et citoyen·nes...

Un livre qui n'en reste pas à la dénonciation du système marseillais de clientélisme, des pratiques municipales ou syndicales plus que douteuses. Une invitation à comprendre l'articulation des luttes des salarié·es et des citoyen·nes pour maîtriser leur avenir. La question de la saleté ou des déchets générés par notre monde n'est pas qu'une question technique.

□

Pierre Godard, André Donzel, *Éboueurs de Marseille. Entre luttes syndicales et pratiques municipales*, Editions Syllepse, Paris, 2014, 228 pages, 15 euros.

http://www.syllepse.net/lng_FR_srub_37_ipr_od_617-eboueurs-de-marseille.html,

Empoisonnement :

Alstom-General Electric Belfort - Amiante : Le scandale continue

20 octobre 2021 :

Le parquet de Paris, qui représente l'État, a décidé d'un non-lieu pour la direction d'Alstom Belfort, suite à une plainte déposée en 1997, pour « *homicides et blessures involontaires* » pour avoir exposé à l'amiante des centaines de travailleurs. Des salarié·es d'Alstom sont décédés, d'autres sont malades

jusqu'à la fin de leur vie. Pour justifier sa décision, le tribunal prétend qu'on ne peut dater exactement le début de l'exposition des salarié·es concernés. Quel cynisme ! Les patrons à l'époque savaient pertinemment les risques qu'ils faisaient courir à leurs salarié·es. Avec ce non-lieu, l'État montre une fois de plus qu'il est résolument du côté du patronat. Révoltant.

□

Chlordécone

22 décembre 2021 :

Les cancers de la prostate reconnus comme maladie professionnelle. Un décret publié mercredi au *Journal*

officiel ouvre la voie à une indemnisation plus facile des victimes de ce pesticide utilisé pendant des décennies dans les bananeraies aux Antilles. □

Yvelines : des syndicats sont opposés au projet Hectar de formation agricole

L'école agricole de Xavier Niel et Audrey Bourolleau a ouvert ses portes en septembre. Des syndicats de l'enseignement agricole et la Confédération Paysanne s'opposent au projet.



La future école Hectar doit voir le jour à Lévis-Saint-Nom.

Pas encore ouverte et déjà sous le feu des critiques. Près de 200 manifestant·es se sont réuni·es devant l'entrée de la future école Hectar à Lévis-Saint-Nom pour affirmer leur opposition à la création de l'établissement. Le syndicat Snetap-FSU (Syndicat national de l'Enseignement technique agricole public) a lancé l'appel de cette manifestation qui a réuni des enseignant·es, des délégué·es syndicaux·les et des membres de la Confédération paysanne. Le projet comprend un centre de formation au milieu d'un vaste « *écosystème agricole* » avec des start-up et des incubateurs de projets. Les formateur·trices estiment que la nouvelle école va contribuer à mettre en danger l'enseignement agricole public. Iels indiquent que 300 postes ont été supprimés en trois ans dans le public, avec comme conséquence de nombreux cours en sureffectif. « *Tout ceci s'inscrit dans un contexte de libéralisation et de marchandisation*, estime Frédéric Chassagnette,

co-secrétaire général du Snetap-Fsu. *On assèche les moyens de l'enseignement public et l'on favorise une école privée aux objectifs extrêmement flous*».

Le contenu des enseignements dispensés ne rassure pas le syndicat. Le Snetap s'inquiète notamment d'une utilisation trop importante de l'intelligence artificielle. Il reproche par ailleurs au ministère de l'Agriculture de favoriser l'école et dénonce également la subvention de 200 000 euros versée par la région Ile-de-France en faveur du projet. La Confédération paysanne s'inquiète en outre de l'objectif poursuivi par la formation qui serait d'avantage orientée sur la formation de chefs d'entreprise dans une logique productiviste que sur la défense de l'intérêt général. « *De plus, cette offre proposée par le privé risque de conduire le gouvernement à encore diminuer le financement de l'enseignement agricole public* » s'alarme Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne. □

Arrêt des coupures d'EDF : pas de quoi se vanter

17 novembre 2021

Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF, s'est attiré une pluie d'éloges en promettant qu'EDF n'imposerait plus de coupures d'électricité aux foyers incapables de payer la totalité de leurs factures. Elles seront remplacées par une limitation de la puissance maximale utilisable par les appareils électriques.

Renoncer à cette pratique révoltante qui concernerait 200 000 à 300 000 foyers chaque année ne mettra pas l'entreprise sur la paille : les coupures étaient déjà interdites durant les cinq mois de la trêve hivernale, et le PDG n'a pas même caché que limiter la puissance électrique se révélait aussi « efficace » pour contraindre les personnes touchées à régler leurs impayés. Par ailleurs, cette décision n'empêchera en rien les autres fournisseurs d'électricité, qui représentent 30% du marché, de continuer à priver de courant les foyers en difficulté.

Le cadeau dont se prévaut le patron d'EDF – dont le salaire s'élève à 450 000 euros annuels – consiste à limiter la puissance électrique fournie à un kilovoltampère, ce qui permet de faire fonctionner un réfrigérateur, de charger un portable ou d'allumer la lumière, mais pas de se chauffer, d'avoir de l'eau chaude, ni même d'allumer une cafetière, un grille-pain ou un fer à repasser. Certains médias prétendent que cela peut permettre de préparer un repas... mais, en réalité, cela permet tout juste de faire fonctionner un micro-ondes, pas une plaque électrique et en éteignant la lumière.

L'électricité est un produit de première nécessité, au même titre que la nourriture, les vêtements ou le logement. Son accès doit être garanti à tous et toutes, de façon à pouvoir vivre dignement. □

Nucléaire : des incidents de sécurité dissimulés

17 novembre 2021

Un cadre d'EDF, ancien membre de la direction de la centrale nucléaire de Tricastin, dans la Drôme, a porté plainte contre EDF pour dénoncer des incidents liés à la sécurité qui auraient été systématiquement dissimulés ou minimisés par la direction de la centrale.

Ce cadre était devenu membre de la direction de la centrale de Tricastin fin 2016, alors que, mise en service en 1980, elle devait subir une visite afin de décider si sa durée de vie pouvait être prolongée au-delà de sa quarantième année. La direction aurait donc essayé, d'après le témoignage de ce cadre, de dissimuler ou de minimiser plusieurs incidents auprès de l'ASN (l'Autorité de sûreté nucléaire).

Une inondation atteignant par endroit dix centimètres pendant plus de 24 heures, avec un prélèvement radioactif, aurait été signalée comme « de simples écoulements immédiatement arrêtés ». Un réacteur, qui aurait fonctionné au-delà de la puissance autorisée pendant 45 minutes, alors que le maximum de

surpuissance autorisée est de six minutes, n'a été signalé que quinze jours plus tard, alors qu'il aurait dû l'être dans les 48 heures. Comme dans de nombreuses entreprises, la direction aurait fait pression sur les salarié·es pour qu'ils ne déclarent pas les accidents de travail avec arrêt, car leur fréquence est prise en compte dans le classement des centrales. En mai 2020, le président de l'ASN s'inquiétait « d'un recul de la rigueur dans l'exploitation des centrales », constatant par exemple que les consignes en cas d'incendie contenaient des erreurs ou étaient inapplicables.

Mais cette affaire montre que l'ASN n'obtient que les informations que les directions des centrales et d'EDF veulent bien lui donner. C'est l'ensemble des travailleur·ses du nucléaire, qui risquent eux/elles-mêmes leur santé et leur vie en cas de problème de sécurité, qui devraient pouvoir tout contrôler, et rendre publics les dysfonctionnements qu'ils constatent, sans pouvoir être sanctionné·es par leur direction. □